

AUTOUR DE GUILLAUME BASSERY, ÉVÊQUE DE BRUGES (1642-1706)

Depuis très longtemps ce prélat a attiré mon attention pour son attitude spéciale dans l'affaire du jansénisme¹. Je ne l'ai jamais perdu de vue durant mes recherches; je profite ici de mes notes d'autrefois.

Ce Guillaume Bassery était fils de Josse, un négociant habile de Bruxelles qui à quelques occasions fut receveur et bourgmestre de la ville, et de Catherine van Donkerwolke. Né le 29 septembre 1642, il était le sixième de douze enfants, dont quatre moururent en bas âge; et dont l'un, Josse devint moine, plus tard même abbé de Grimbergen (1593-1694)² deux oncles³ François et Daniel étaient entrés chez les augustins⁴, le premier devint même un antijanséniste très remuant dans son Ordre, et ailleurs⁵.

Le père rusé d'une nombreuse famille, semble ne pas avoir envoyé son Guillaume pour ses études, chez les augustins, mais chez les jésuites, plus prometteurs pour l'avenir. En tout cas Guillaume sera plus tard très lié aux fils de saint Ignace, et profitera de leur influence. Après ses études à Bruxelles, Guillaume les continue à Louvain au collège du Lys⁶, sans doute sur le conseil des jésuites et profitant d'une bourse. En 1662, lors de l'examen général des quatre collèges des Arts, il obtient une cinquième place significative. Deux ans plus tard devenu maître des Arts, il ne commence pas la théologie, mais le droit. Pourquoi? Pour manque de vocation assurée? Sans doute à nouveau sur le conseil des jésuites. Car un élève ayant fait des études théologiques à Louvain, sous les professeurs François Van Vianen et Gommaire Huygens, restera suspect de jansénisme pendant toute sa

¹ Sur Bassery, voir Biographie nationale ... de Belgique I, 762-763; Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, VI, 1267; J. A. COPPENS, *Nieuwe beschrijving van het bisdom 's-Hertogenbosch*, 4 t., 's-Hertogenbosch, 1840-1844; L. H. G. SCHUTJES, *Kerkelijke geschiedenis van het bisdom 's-Hertogenbosch*, Sint-Michiels Gestel, 5 t., 1870-1876; *Romeinse bronnen voor de kerkelijke toestand der Nederlanden*, t.II par R. R. Post et t.III par Pontianus Polman, La Haye, 1941 et 1952; E. JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld (1679-1694)*, Louvain, 1976; Lieve DECLERCK, *Willem Bassery*, dans *Het bisdom Brugge (1559-1984). Bisschoppen, priesters en gelovigen, onder leiding van M. Cloet*, Brugge, 1984, 87-91.

² C. L. SPILLEMAECKERS, *De abten van Grimbergen*, Grimbergen, 1978.

³ *Romeinse bronnen*, II, 711.

⁴ N. TEEUWEN, *Het obituarium van het augustijner klooster te Brussel*, dans *Augustiniana*, 3 (1953) 281.

⁵ Mes études sur l'histoire du jansénisme en traitent souvent; voir entre autres *Seconde période du jansénisme*, II, Bruxelles, 1974, p. XXVIII-XXIX.

⁶ E. REUSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain*, IV, Louvain, 1886, 168-198.

vie, et risquera d'être exclu de toute promotion importante. Un juriste de Louvain au contraire pouvait profiter de l'état délabré de cette Faculté ainsi que de la faveur des jésuites et de leur porte-drapeau particulier, le professeur singulier Nicolas Du Bois, juriste, professeur de droit, qui en 1654 après avoir suivi durant six semaines un cours de théologie à Douai, avait été imposé comme professeur d'Ecriture sainte, cours principal dans la Faculté de théologie⁷. De plus, depuis 1678 il fut en même temps le président fictif de leur *Société secrète pour l'accusation du jansénisme*⁸.

D'ailleurs à cette époque, un grade en droit canon restait toujours, du moins à Rome, une bonne recommandation pour un évêché. Donc la licence en droit obtenue, Guillaume se fait inscrire comme avocat au Conseil de Brabant, le 23 juillet 1666⁹, pourtant sans avoir l'intention de jamais paraître à la barre, sa vocation étant uniquement ecclésiastique. Promu professeur royal en droit, il enseignera le *Decretum Gratiani* de 1667 à 1690. Bientôt il jouit d'un canonicat à Anderlecht et d'un autre à Louvain. Il devient prêtre à l'âge de 30 ans en 1672. Il préside le collège Saint Donat de 1673 à 1686¹⁰, mais n'est jamais élu recteur magnifique, ce qui est significatif.

Néanmoins, ne manquant pas d'ambition, il vise plus haut; il semble souffrir même de la "mitrite", maladie alors très répandue.

Vicaire apostolique de Bois-le-Duc (1681-1690)

Le 20 mai 1681, par la mort de Josse Van Houbraeken, le vicariat apostolique de Bois-le-Duc devient vacant. Y aspirant, Guillaume se fait recommander auprès de l'internonce Antoine-Sébastien Tanara (1675-1687), bon antijanéniste, lié aux jésuites, par le professeur Nicolas Dubois, le janséniste le plus influent, même à Rome.

En réalité, ce vicariat, après la suppression, en 1629, du siège épiscopal et durant la persécution religieuse, ne signifie pas beaucoup; ni résidence (Guillaume continuera à demeurer à Louvain), ni mitre, ni crosse. Il comprend encore quelques paroisses libres sur le territoire des Pays-Bas espagnols, autour de Geel.

⁷ L. CEYSSSENS, *La promotion de Nicolas Du Bois à la chaire d'Ecriture sainte à Louvain, 1654*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 34 (1962) 489-553.

⁸ L. CEYSSSENS, *Een geheim genootschap ter bestrijding van het jansenisme*, dans Ceyssens, *Jansenistica. Studiën*, I, Malines, 1950, 343-397.

⁹ J. NAUWELAERS, *Histoire des avocats du Conseil souverain de Brabant*, Bruxelles, 1947, II, 115.

¹⁰ REUSENS, *Documents*, III, 134.

En effet le 23 août déjà, cet internonce, convaincu des mérites du candidat, le charge provisoirement de l'administration du vicariat en question¹¹ et le recommande comme vicaire à Rome, auprès de la Propagande, dont dépend toute la Hollande devenue protestante. Déjà le 24 novembre suivant, cette Congrégation le nomme, et finalement le 18 décembre le pape Innocent XI signe le bref de confirmation¹². Guillaume est monseigneur, mais toujours sans mitre, sans crosse et sans résidence, à part sa propre demeure à Louvain. Zélé et arrogant, le nouveau nommé commence aussitôt, même au cœur de l'hiver, aux journées courtes, la visite canonique de son "diocèse", y compris ses treize paroisses "libres"¹³. Déjà le 15 janvier 1682, il adresse de Louvain son "status", son rapport diocésain, directement au pape comme s'il était vraiment un évêque diocésain, sans dépendre de la Propagande¹⁴. Naturellement un rapport si prématuré restait nécessairement vague et superficiel, mais de plus, Guillaume s'est inspiré de rapports antérieurs d'autres vicaires et même d'évêques précédents, et il parle comme s'il est toujours, malgré la domination et la persécution protestantes, évêque d'un grand évêché avec cathédrale, chanoines, doyennés et monastères. En effet, il consacre la plus grande partie de son rapport à l'ancienne ville épiscopale. Successivement en 1684 et en 1688, Guillaume envoie, après visite canonique, un rapport semblable au pape. Dans son second rapport de 1684 il fait allusion intentionnellement à la difficulté d'obtenir quelque évêque pour l'administration du sacrement de confirmation. Les cardinaux à Rome comprennent et en 1685 ils réfléchissent sur l'opportunité de le sacrer évêque¹⁵.

Entretemps Guillaume n'a cessé d'insister pour d'obtenir au moins le titre et les pouvoirs d'un évêque diocésain¹⁶. Mais Rome n'en veut pas pour des raisons politiques¹⁷. Cependant le vicaire

¹¹ *Romeinse bronnen*, II, 716.

¹² *Romeinse bronnen*, II, 720.

¹³ Il écrira de Louvain le 15 janvier 1682 dans son rapport (voir plus loin): "Haec sunt, Beatissime Pater, quae didici, diocesim illam Sylvaeducensem vastam visitando spatio duorum mensium et medii, ipso fere hyemali tempore quo propter brevitatem dierum non potui singula peragere sicut desiderassem. Sed instantia quotidiana conabor supplere quod defuit".

¹⁴ Guillaume écrira trois rapports successifs, 1682, 1684, 1688, qui ont été publiés par J. D. M. Cornelissen dans *Bossche Bijdragen*, 11 (1931) 50-92.

¹⁵ "Audiat internuntius quoad electionem episcopi in genere e quoad qualitates ipsius vicarii"; *Bossche Bijdragen*, 11 (1931) 77.

¹⁶ Le 1^{er} septembre 1684 l'internonce propose le sacre du vicaire; *Romeinse Bronnen*, II, 764.

¹⁷ Voir *Romeinse Bronnen*, II, passim. S'agissant de la promotion d'un évêque, l'archevêque de Malines et le gouvernement de Bruxelles veulent que la procédure ordinaire soit suivie et qu'ils puissent intervenir.

apostolique d'Utrecht est sacré évêque! Par conséquent, pour atteindre son but, Guillaume désire voir son vicariat de Bois-le-Duc s'étendre sur une plus grande partie de la Hollande, afin d'échapper aux prétentions de Malines et de Bruxelles, et de devenir enfin le collègue du vicaire apostolique d'Utrecht qui est sacré!

Vers le vicariat apostolique de Hollande

Une extension du vicariat de Bois-le-Duc ne plaît nullement en Hollande, car cette contrée est une nouvelle acquisition, n'appartenant pas à l'ancienne "stadhouderij". Guillaume devra donc suivre d'autres routes. Bientôt il essaie de faire un premier pas. Neercassel, se sentant vieux et surmené, désire un coadjuteur, peut-être avec droit de succession. Il y a de nombreux candidats, y compris le vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Mais le 28 avril 1684, l'internonce, consulté, communique à Rome ses réflexions plutôt défavorables. Certes ce candidat a de grands mérites; il est zélé, prudent, mais inconnu au clergé d'Utrecht, qui préférera sans doute un des leurs: cependant sous Neercassel, Bassery pourrait acquérir cette expérience des affaires hollandaises qui lui manque encore¹⁸.

Ne réussissant pas à devenir coadjuteur de Neercassel, Guillaume peut-il espérer lui succéder? En effet quand en 1686 ce vicaire apostolique de Hollande meurt, Guillaume pose secrètement sa candidature. Certes il n'ignore pas qu'en Hollande trois candidats bien méritants ont été proposés par le clergé hollandais, mais lui, Bruxellois, peut se faire recommander à Rome par ses amis antijansénistes, surtout par le professeur Du Bois, si bien vu à la cour pontificale; aussi par le général des jésuites Thyse Gonzalez, et par son oncle François Bassery, augustin, antijanséniste ardent, qui est à la fois préfet des missions des augustins en Hollande et assistant général à Rome et qui donc entretient nécessairement des relations avec la Propagande.

Or c'est à Rome même que cette candidature secrète s'ébruite et vient aux oreilles de Louis du Vaucel, agent des jansénistes de France et d'ailleurs, et qui est de plus grand épistolier¹⁹. Le 31 août 1687, il écrit à son ami Antoine Arnauld, exilé volontaire à Bruxelles:

"... On parle d'un autre sujet, nommé Bassery, qui a été grand vicaire de quelque évêque [sic]. Ce sera probablement celui dont feu

¹⁸ *Romeinse Bronnen*, II, 767-769.

¹⁹ Voir B. NEVEU, *La correspondance romaine de Louis-Paul du Vaucel (1683-1703)*, dans *Actes du colloque sur le jansénisme...* 1973, Louvain, 1977, 105-185.

Castorie [Neercassel] m'avait écrit, il y a déjà quelque temps, craignant qu'il ne fût ici pour demander d'être (son) coadjuteur..."²⁰. Or par d'autres voies Arnould a déjà appris la candidature de Bassery²¹, et ami du cercle de feu Neercassel, il la regrette et veut l'empêcher. Il dresse donc une note, qui par l'intermédiaire de Gommaire Huygens, le théologien en vue à Louvain, parvient à Rome au cardinal Laurent Casoni, membre très important du Saint-Office²². Il s'agit d'une espèce de billet "informatif", dont voici un ancien résumé:

"De Monsieur Bassery, un pieux et docte Louvaniste écrit:

1. Il n'est pas théologien et ne pourra pas dialoguer avec les calvinistes;
2. Il n'a pas cet air austère qui sied parmi les calvinistes;
3. Il a été mêlé à certains équivoques qui pourront être exploités contre lui en Hollande. Un premier concerne Pierre [Nicolas] Du Bois, ce professeur antijanséniste de Louvain qui fait tant parler, même parmi les protestants de Hollande, car il s'oppose à la lecture de la Bible en langue vulgaire²³. Bassery, c'est connu, l'appuie;
4. Il y a cet autre cas: Bassery, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, a donné une approbation au *Pédagogue* (catechisme) de Pierre Van den Bosch, dominicain, missionnaire à Bois-le-Duc, livre si insolent envers Calvin, que les ministres protestants ont fait bannir l'auteur²⁴;
5. Etant originaire de Bruxelles, Bassery semblera aux Hollandais appartenir à cette "faction espagnole" si odieuse au Nord;
6. De plus on le sait fort lié aux jésuites, si peu sympathiques parmi les Hollandais, catholiques et protestants;

²⁰ *Romeinse Bronnen*, III,31. Du Vaucel confond Guillaume avec H. J. Van Susteren, vicaire général de Précipiano à Malines et qui prétend également au vicariat d'Utrecht.

²¹ JACQUES, *Les années d'exil*, 380.

²² Voir *Dizionario biografico degli Italiani*, XXI, 407-415: P. J. A. N. RIETBERGEN, *Tussen centrum en pereferie. Tussen systeem en Leer? Lorenzo Casoni (1645-1720) en de Hollandse Zending*, dans *Archief voor de geschiedenis van de katholieke kerk in Nederland*, 25 (1983) 181-202.

²³ Du Bois avait écrit: *Notae in gallicam versionem Novi Testamenti*; opusculum traduit deux fois en français; Cf. L. WILLAERT, *Bibliotheca janseniana Belgica*, Bruxelles, 1949-1951, n° 4098a et passim.

²⁴ Pierre Van den Bossche, dominicain, missionnaire à Bois-le-Duc, avait publié en 1685 à Anvers *Den catholycken Pedagoge oft christelycken onderwyzer*, qui connut une quinzaine de rééditions; cf. S. AXTERS, *Bijdragen tot een bibliographie van de Nederlandsch-Dominikaanse vroomheid*, Turnhout, 1934, 264-273. Bassery approuva ce catéchisme à Louvain le 2 mai 1684.

7. Sa manière de vivre irrégulière ne lui permettra pas d'exercer un ministère fructueux parmi les protestants"²⁵.

Or, lorsque, vers le milieu de septembre 1687, le cardinal Casoni reçut ce billet informatif, la nomination de Bassery venait d'être décidée à la Propagande. En effet, dans leur session du 29 septembre 1687, les cardinaux de cette congrégation avaient en majorité écarté toutes les autres candidatures pour ne conserver que celle de Bassery²⁶. Pour être définitive, le pape n'avait qu'à signer le bref de la nomination. Or il s'arriva ceci:

"Monsieur Casoni ayant été informé ce jour même de la nomination, alla au pape et lui présenta avec grande force toutes les raisons qui devaient la faire rejeter. Sa Sainteté écouta à son ordinaire, sans dire oui ou non, et sans rien témoigner de son dessein. Mais le lendemain, Mgr Cibo, secrétaire [de la Propagande] étant venu lui présenter l'acte de nomination, Sa Sainteté le rebuta d'une terrible force et déclara qu'il fallait que le vicaire apostolique fût pris du corps du clergé. [Le cardinal Casoni] ne serait pas bien aise qu'on sût ce détail, et vous voyez bien qu'il n'est pas bon de le divulguer..."²⁷.

De la sorte Guillaume devait provisoirement encore se contenter de son vicariat de Bois-le-Duc, si insignifiant à ses yeux. De plus, en ce moment précis il apprit de la part du Conseil de Brabant, que depuis 1681, il jouissait illégalement de son vicariat, son bref de nomination n'ayant pas été soumis au placet royal²⁸.

Vers l'épiscopat de Bruges

En 1690, après quatre ans de frustration, une nouvelle issue s'ouvre pour l'ambitieux vicaire apostolique de Bois-le-Duc. L'évêque de Bruges, de Précipiano, antijaniste fanatique a été, en vertu de ses mérites spéciaux, transféré à l'archevêché de Malines. A Bruges il faut un successeur antijanséniste de la même valeur.

²⁵ Voir Archives du Vatican, fonds Favoriti-Casoni (récemment constitué), dossier 89, f° 31 rv. Du même document, il y existe également un même texte en latin, avec quelques variantes.

²⁶ *Romeinse Bronnen*, III, 56-59. Bassery y est mentionné avec éloge. Thyse Gonzalez, général des jésuites, avait appuyé la candidature de Guillaume; L. CEYSSENS, *Thyse Gonzalez ... Correspondances*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 65 (1995) 97.

²⁷ *Romeinse Bronnen*, III, 109.

²⁸ *Romeinse Bronnen*, III, 142-143. Vers le même temps Bassery semble avoir dû s'occuper avec d'autres de l'affaire des Oratoriens de Mons, accusés de fausser le culte marial; voir JACQUES, *Les années d'exil*, 557.

Or parmi les candidats successeurs proposés par les diverses instances, Bassery est à peine mentionné. Sa chance est donc minime. Mais peu importe. Guillaume Arnhoudts, provincial des jésuites flandro-belges, qui a des correspondants à Madrid, parviendra au but.

En effet, François-Xavier Fresneda, le rusé et puissant correspondant de Madrid, répond le 22 mars 1690:

“... Moi et mes confrères, nous travaillons maintenant pour l'évêché de Bruges. Monsieur Bassery n'a été proposé que par le gouverneur, et seulement en second lieu. Cependant, vu le présent état des choses, je crois que Bassery fait une très bonne chance. Il est bien connu du confesseur du roi, lequel j'ai hier encore instruit davantage. Je me réjouis vraiment d'avoir fait tout ce que je puis à l'avantage de notre Compagnie”. Les détails de ces activités madrilaines restent inconnus, mais un mois plus tard, le résultat fut obtenu.

Le 5 avril 1690, Fresneda, peut féliciter son correspondant: “... de la nomination de Bassery à Bruges. Je lui écris pour lui rappeler tout ce qu'il doit à notre Compagnie²⁹”.

Evêque de Bruges (1690-1706)

Nommé par le roi, confirmé par le pape, Guillaume est sacré évêque à Bruxelles le 7 janvier 1691. Les collègues sont tous présents. L'archevêque en profite pour leur proposer ses nouveaux projets: réduire les oratoriens de Bérulle qui demeurent dans son archevêché, à l'institut des Oratoriens de Philippe Neri; la surveillance des publications, avec interdiction spéciale du Nouveau Testament de Mons; du Missel romain en langue vulgaire; et surtout la souscription d'un formulaire, notamment d'un formulaire très spécial exigeant explicitement la foi relative au fait janséniste. Malgré que ce

²⁹ Les Archives de l'archevêché de Malines, carton *Jansenistica non classificata*, contiennent huit lettres du P. Fresneda au P. Arnhoudts. Elles seront bientôt publiées. Nommé par le roi, le pape donne sa confirmation, sans exiger un procès informatif, supposé avoir eu déjà lieu lors de la promotion au vicariat apostolique. La confirmation a lieu le 13 novembre 1690, avec l'obligation d'ériger un séminaire, *Hierarchie catholica*, V, 128. Cependant le nouvel évêque n'a pas érigé le séminaire; voir M. THERRY, *De diocesane clerus. De priesteropleiding*, dans *Het bisdom Brugge (1559-1984)*, p. 93-99. Le général des jésuites Gonzalez avait écrit le 24 juin 1690: “Vu vos mérites et vos vertus, je vous ai en effet recommandé pour l'évêché de Bruges, comme autrefois je l'avais fait pour le vicariat d'Utrecht. Puissiez-vous répondre aux espérances que le Roi eut en vous nommant”. Le 24 mars 1691 il écrivit encore: “Je me réjouis de votre prise de possession, précisément au moment où le diocèse a besoin de vous, si zélé pour la foi catholique et si dévoué à notre Compagnie”; dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 65 (1995) 97-98.

formulaire soit inacceptable, les évêques, celui de Bruges inclus, signent le 31 janvier déjà la lettre commune au pape pour l'introduction du nouveau formulaire³⁰.

Soit dit en passant, qu'en sa première année, vu son zèle et ses relations avec les jésuites et avec la nonciature³¹, l'évêque de Bruges veut empêcher Arnauld, l'exilé volontaire, qui se cache à Bruxelles, de se fixer à Liège³².

En la même année, l'archevêque de Cambrai veut le nouvel évêque de Bruges dans sa commission qui examinera l'affaire des oratoriens de Mons, dénoncés pour plusieurs erreurs³³.

Certes le nouvel évêque, successeur à Bruges de Précipiano devenu archevêque de Malines, doit collaborer avec ce dernier, son supérieur légitime et si bien en vue partout, à Bruxelles, à Madrid et à Rome. Mais déjà dès cette première assemblée, il se montre peu enthousiaste pour le formulaire, qui lui semble une entreprise hasardeuse. Sans une permission spéciale de Rome, il ne veut introduire aucun formulaire, pas même le pontifical, qui a été donné pour la France. Celui qu'envisagent l'archevêque et quelques confrères lui déplaît. Mais puisque l'archevêque exécute son projet malgré tout, Guillaume résiste discrètement. Et il a raison, car Rome, dès le début, désapprouve l'entreprise malinoise; d'abord prudemment, ensuite énergiquement³⁴.

Quand Précipiano, sous divers prétextes, résiste aux mesures prises par Rome, Guillaume au contraire les suit, et n'introduira provisoirement pas de formulaire dans son diocèse; pas même le pontifical. D'ailleurs il avoue qu'à Bruges, où Précipiano ne voyait que des jansénistes, il n'en connaît aucun³⁵. Néanmoins s'il ne cesse de collaborer avec son archevêque, il le fait à contre-cœur³⁶. S'il signe

³⁰ Voir JACQUES, *Les années d'exil*, 606.

³¹ Guillaume avait des relations spéciales avec un certain prêtre Van Horick, agent de l'internonce; voir JACQUES, *Les années d'exil*, 617.

³² JACQUES, *Les années d'exil*, 516-517.

³³ Voir L. JADIN, *Relations des Pays-Bas ... avec le Saint Siège, d'après les „lettere di vescovi“*, Bruxelles, 1952, 232.

³⁴ Voir L. CEYSSENS, *L'Introduction du formulaire antijanséniste en Belgique. Premier essai (1692-1694)*, dans Ceyssens, *Jansenistica. Etudes relatives à l'histoire du jansénisme*, IV, Malines 1962; id., *Innocent XII et le jansénisme*, dans *Antonianum*, 57 (1992) 39-66.

³⁵ Conclusion: Précipiano a donc bien épuré ce diocèse!

³⁶ Ruth d'Ans écrit le 9 mai 1992; "... Le P. de Hondt a vu en passant l'évêque de Bruges qui a dit nettement qu'il n'était pas pour le formulaire et qu'il croyait qu'il irait en fumée, *in fumum*. Il a ajouté que les jésuites faisaient toutes les brouilleries et qu'ils laisseraient les évêques dans les peines"; voir JACQUES, *Les années d'exil*, 614.

les lettres communes des évêques, il le fait avec hésitations et retards³⁷. Il ne veut signer certaines lettres communes, qu' à condition que Styart, son successeur à Bois-le-Duc, s'abstienne de le faire³⁸. Mais il refuse absolument de signer une recommandation du P. Bernard Désirant³⁹, augustin irresponsable que Précipiano envoie à Rome pour la défense de son formulaire⁴⁰. Par ses oncles augustins, Guillaume connaissait cet augustin brugeois, certes très doué mais excessivement intrigant. Son aversion de ce personnage inopportun durera jusqu'à sa révocation par Rome en 1696⁴¹.

Lorsqu'en février 1694 arrivent les documents romains (décret et brefs) très défavorables à Précipiano et que celui-ci et ses vrais collaborateurs essaient d'escamoter, Guillaume les publie à Bruges dès le 8 mars, les interprétant très correctement, au grand contentement de Rome⁴². Il exigera dès le mois de mars uniquement une souscription pure et simple, sans explication aucune, du formulaire pontifical, comme le pape vient de le prescrire⁴³.

³⁷ Précipiano écrira le 5 octobre 1692: "L'évêque de Bruges est celui dont l'on doit le moins espérer, parce qu'il n'a pas [de jansénistes], à ce qu'il dit, dans son diocèse; et sur ce principe, lorsque Son Altesse [Maximilien de Bavière, gouverneur général] fut arrivé en ces pays-ci et que tous les autres évêques vinrent à Bruxelles pour lui souhaiter la bienvenue, lui seul ne satisfait pas à cette obligation et dit hautement qu'il ne voulait point y venir parce qu'il savait que les évêques y traiteraient de l'affaire du jansénisme. Que peut-on espérer d'un évêque qui a de tels sentiments?"; CEYSSENS, *Thyrse Gonzalez*, 100.

³⁸ Voir JACQUES, *Années d'exil*, 634.

³⁹ Voir *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XIV, 342-344.

⁴⁰ Le 7 novembre 1692, Ruth d'Ans écrit à Du Vaucel à Rome: "les évêques de Gand et de Bruges n'ont point voulu s'en mêler [de cette recommandation], ce qui a mis Arcade [Précipiano] fort en colère"; JACQUES, *Les années d'exil*, 624-625. Encore plus tard Guillaume n'appréciera pas Désirant.

⁴¹ Il semblerait même que Guillaume a été une des causes de la révocation de cet homme hâbleur. Il en a écrit à François Valentini, l'agent romain de l'archevêché. Il reçoit de Rome, le 3 novembre 1696, quand Désirant prépare déjà son départ, une longue réponse: "... J'ai peine de le voir [cet homme qui s'attend à une statue] dans l'embarras où il se jette, quand je considère ce que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. Il faut être bien perceptible de gloire pour se flatter de semblables événements quand bien ils seraient d'une meilleure qualité...": Archives épiscopales à Bruges.

⁴² Se tenant étroitement au texte pontifical, Guillaume exige correctement de condamner les cinq propositions attribuées à Jansénius dans leur sens obvie qui est celui de leurs termes, donc sans quelque cohésion avec le "fait". Cf. L. CEYSSENS, *L'accueil des documents romains relatifs au formulaire Malinois*, dans *Augustiniana*, 45 (1995) 266.

⁴³ JACQUES, *Années d'exil*, 644.

Lorsque, après les mesures de Rome, Précipiano fait une marche sur Rome afin de sauver son formulaire et pouvoir l'introduire d'une manière ou d'une autre, Guillaume ne prend pas le pas sur lui. Néanmoins, c'est étonnant, le 19 juillet 1696, il souscrit avec les autres évêques (et avec Steyaert) une lettre commune au pape "sur l'audace des jansénistes protégés par Rome"⁴⁴.

Après l'introduction du formulaire pontifical dans l'archevêché, Guillaume a exigé le formulaire, mais d'après les interprétations fort mitigées de Rome. Il n'a pas eu, semble-t-il, des opposants, alors que d'autres évêques ne cessaient d'en avoir.

Guillaume n'a pas pu ériger, d'après les termes de sa confirmation romaine, un séminaire épiscopal, et pour autant il a leurré les jésuites dans leur espoir de le régenter. En 1697 ils lui ont intenté un procès pour arrérages d'une vieille rente relative au séminaire autrefois envisagé. En 1701 Guillaume en vint à une transaction⁴⁵.

Guillaume mourut à l'improviste le 22 juin 1706 dans l'église des augustins, où malgré sa mauvaise santé, il assistait à un enterrement. En dépit de son ambition et de sa dextérité juvéniles, il fut un évêque droit, s'élevant au-dessus des partialités mesquines et néfastes de certains de ses collègues.

Luc CEYSSENS †

⁴⁴ Voir L. JADIN, *Relations des Pays-Bas ... avec le Saint-Siège*, Bruxelles, 1952, 267-269.

⁴⁵ Voir A. C. De SCHREVEL, *Histoire du Séminaire de Bruges*, Bruges, 1895, II, 410-415.